



Comité Syndical
19/12/2025

Délibération N° SMPNRG/POP/CUB/RNA/011
Relatif à la Décision modificative N°001

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu la loi n°82-1171 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de la Martinique et de Réunion ;
Vu la loi n°84-747 du 02 août 1984 modifiée relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de Réunion ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le classement du Parc Naturel Régional de Guyane par décret N°2001-268 du 26/03/01 ;
Vu la création du syndicat mixte du PNRG par l'arrêté préfectoral N°1931 du 17/09/02 ;
Vu la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/02 ;
Entendu le rapport du Président à la décision modificative N°001

Le Comité Syndical du PNRG

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibérés

L'année deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, le comité syndical, s'est légalement réuni en seconde séance sans quorum à la Mairie de Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRG,

Date de convocation : **12/12/2025**

Nombre d'élus :

En exercice :	17
Présents :	3
Votants :	3

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Violaine MACHICHI-PROST-RIBAL, M. Christian CLET

Etaient Absents excusées : M. Patrick COSSET, M. Louis Jérôme LEBA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD

Etaient absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, Mme Françoise GANE, M. Maurice JUNIEL, Mme Solange Iranise ROGER, M. François RINGUET, M. Jean Philippe CHAMBRIER, M. IREMEPO Grégory, Mme Dominique BERTONI

Formant la majorité des membres en exercice,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport de la décision modificative N°01 de la Réserve naturelle nationale de l'Amana.

ARTICLE 1 : **VALIDE** les inscriptions budgétaires de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT							
Ligne	DÉPENSES	Libellé	Analytique	Ligne	RECETTES	Libellé	Analytique
60612	-5 832,18 €	Électricité	ADM	74718	81 333,60 €	État	ADM
60661	-500,00 €	Médicament	ADM	74888	-4 500 €	Autres attributions et participations	PLGES
61588	-500,00 €	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	ADM	74888	-74 044,00 €	Autres attributions et participations	CHIEN
6184	-1 860,00 €	Versement à des organismes de formation	ADM	74741	1 810 €	Commune	CHIEN
6185	-2 000 €	Frais de colloques et séminaires	ADM	74718	-2 789,6 €	Autres attributions et participations	ADM
6188	-1 746,89 €	Autres frais divers	ADM				
6211	15 000 €	Personnel affecté par la commune membre du GPF	EEDD				
62268	6 729 €	Autres honoraires, conseils	EEDD				
65888	-3 776 €	Autres charges diverses de gestion courante	ADM				
6232	-1 776 €	Fêtes et cérémonies	ADM				
6236	10 800,00 €	Catalogues et imprimés	EEDD				
6248	-1 500 €	Transports de biens et transports collectifs	ADM				
6251	-3 800,00 €	Voyages, déplacements et missions	ADM				
6262	-1 030,55 €	Frais de télécommunications	ADM				
62268	1 810 €	Autres honoraires, conseils	CHIEN				
62268	4 000 €	Autres honoraires, conseils	EEDD				
62268	-9 128,07 €	Autres honoraires, conseils	ADM				
6236	-3 000 €	Catalogues et imprimés	ADM				
6236	1 240,50 €	Catalogues et imprimés	EEDD				
60632	-475,06 €	Fourniture de petit équipement	ADM				
60611	-240,89 €	Eau et assainissement	ADM				
6064	-104,97 €	Fourniture administrative	ADM				
6065	-69,89 €	Fourniture livre, disque	ADM				
6156	-429 €	Maintenance	ADM				
TOTAL	1 810,00 €			TOTAL	1 810,00 €		

SECTION INVESTISSEMENT

AUCUN MOUVEMENT COMPTABLE

ARTICLE 2 : DONNE MANDAT au Président du SMPNRG pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

ARTICLE 3 : DEMANDE au Directeur de tout mettre en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait et décidé à Roura,
Le 19 décembre 2025

Le Président du SMPNRG



Jean-Paul FERREIRA

VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	3	0	0

Comité Syndical
19/12/2025
Délibération N°SMPNRG/PMG/012

Relative à la validation des livrables de la phase 1 de la révision de la charte du PNRG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
VU le classement en Parc naturel régional de Guyane par décret n° 2001-268 du 26/03/01 ;
VU la création du Syndicat Mixte du PNRG par arrêté préfectoral n° 1931, du 17/09/02 ;
VU la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002 ;
VU la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres ;
VU le Comité Syndical du 19 Décembre 2025
Entendu le rapport du Président à la décision modificative N°01,

Le Comité Syndical du PNRG

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibérés

L'année deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, le comité syndical, s'est légalement réuni en seconde séance sans quorum à la Mairie de Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRG,

Date de convocation : 12/12/2025

Nombre d'élus :

En exercice :	17
Présents :	3
Votants :	3

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Violaine MACHICHI-PROST-RIBAL, M. Christian CLET,

Etaient Absents excusées : M. Patrick COSSET, M. Louis Jérôme LEBA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD

Etaient absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, Mme Françoise GANE, M. Maurice JUNIEL, Mme Solange Iranise ROGER, M. François RINGUET, M. Jean Philippe CHAMBRIER, M. IREMEPO Grégory, , Mme Dominique BERTONI,

Formant la majorité des membres en exercice,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président pour la présentation de son rapport relatif à la validation des livrables de la phase 1 de la révision de la charte du PNRG

Article 1 : **APPROUVE** les Livrables de la Phase 1 du processus de renouvellement que sont :

- L'Evaluation de mise en œuvre de la Charte sur la période 2007-2024
- Le Diagnostic de territoire 2025

Article 2 : VALIDE la publication de ces deux livrables à des fins de communications auprès des partenaires du SMPNRG et du grand public pour alimenter la concertation lors de la Phase 2.

Article 3 : VALIDE le lancement de la Phase 2 engageant la rédaction de l'avant-projet de Charte 2029-2043.

Article 4 : DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Article 5 : DEMANDE au Président du SMPNRG ainsi qu'au Payeur territorial de tout mettre en œuvre, chacun en ce qui le concerne, pour exécuter la présente délibération.

Fait et décidé à Cayenne, le 19 décembre 2025

Le Président



Jean-Paul FEREIRA

VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	3	0	0

Art 9 Statuts SMPNRG : Quorum et Délégation de vote
Calcul du quorum : moitié des voix +1

Comité Syndical
19/12/2025
Délibération N°SMPNRG/PMG/013

Relative au vote de la Décision Modificative N°1 de l'année 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
VU le classement en Parc naturel régional de Guyane par décret n° 2001-268 du 26/03/01 ;
VU la création du Syndicat Mixte du PNRG par arrêté préfectoral n° 1931, du 17/09/02 ;
VU la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002 ;
VU la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres ;
VU le Comité Syndical du 19 Décembre 2025
Entendu le rapport du Président à la décision modificative N°01,

Le Comité Syndical du PNRG

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibérés

L'année deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, le comité syndical, s'est légalement réuni en seconde séance sans quorum à la Mairie de Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRG,

Date de convocation : 12/12/2025

Nombre d'élus :

En exercice :	17
Présents :	3
Votants :	3

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Violaine MACHICHI-PROST-RIBAL, M. Christian CLET,

Etaient Absents excusées : , M. Patrick COSSET, M. Louis Jérôme LEBA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD

Etaient absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, Mme Françoise GANE, M. Maurice JUNIEL, Mme Solange Iranise ROGER, M. François RINGUET, M. Jean Philippe CHAMBRIER, M. IREMEPO Grégory, , Mme Dominique BERTONI,

Formant la majorité des membres en exercice,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président pour la présentation de son rapport relatif à la Décision Modificative n°1 du SMPNRG.

Article 1 : DÉCIDE d'approuver la Décision Modificative n°1 au budget 2025 de la manière suivante :

Fonctionnement	DM n°1/2025
Recettes	85 849,52 €
Dépenses	85 849,52 €

Investissement	DM n°1/2025
Recettes	45 614,15 €
Dépenses	45 614,15 €

Budget Total	DM n°1 2025
Recettes	131 463,67 €
Dépenses	131 463,67 €
Budget Total	BU+DM n°1 2025
Recettes	4 950 464,77 €
Dépenses	4 950 464,77 €

Article 2 : DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Article 3 : DEMANDE au Président du SMPNRG ainsi qu'au Payeur territorial de tout mettre en œuvre, chacun en ce qui le concerne, pour exécuter la présente délibération.

Fait et décidé à Cayenne, le 19 décembre 2025



Le Président


Jean-Paul FEREIRA

VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	3	0	0

Art 9 Statuts SMPNRG : Quorum et Délégation de vote
Calcul du quorum : moitié des voix +1